

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF485

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 5 DECIES B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 5 *decies* B, qui proroge jusqu'au 31 décembre 2026 du crédit d'impôt innovation (CII). La loi de finances pour 2022 a récemment prorogé ce crédit d'impôt jusqu'au 31 décembre 2024 et a rehaussé son taux. L'opportunité d'une nouvelle prorogation pourra être appréciée au cours de l'année 2024.